

<p>RESOLUTION No. AGN/42/RES/1</p> <p><u>OBJET:</u></p> <p>CONSOMMATION DU CANNABIS ET DES PRODUITS DERIVES</p>	<p>CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE à l'année 1973</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE</p> <p>dans la rubrique: Drogues</p> <p>à la sous-rubrique: Cannabis et ses dérivés</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE</p> <p>dans la rubrique: Prevention criminelle - Rôle social de la police</p> <p>à la sous-rubrique: Prévention de la toxicomanie</p>
---	---

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 42ème session à Vienne, du 2 au 9 octobre 1973,

CONSTATANT que l'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, lors de ses 40ème et 41ème sessions, a adopté des résolutions recommandant la suppression des cultures illicites de cannabis et l'élaboration de programmes destinés à mettre le grand public en garde contre les dangers directs et indirects de la consommation du cannabis et de ses dérivés,

RECOMMANDE que soient réaffirmés les principes contenus dans ces résolutions.
